

délégués - en exercice ...	97
- présents	54
Pouvoirs	4
Total votants	58

Affaire n°116/06-2023

CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT DE
CHARGE DE MISSION

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU SIETOM
SEANCE DU 5 JUIN 2023**

L'An deux mil vingt-trois le lundi 5 juin à 18 heures, le Comité Syndical du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le 30 mai 2023 s'est réuni au siège du syndicat à Tournan-en-Brie sous la présidence de Monsieur Dominique Rodriguez, Président.

Secrétaire de séance : Hocine Oumari.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC):

Bruno REMOND, Jean-Paul MOSNY, Eric CANTAREL, Olivier DEVAUX, Guillaume CHATELOT, Jean-Paul BONVOISIN, Louis-Marie SAOUT, Jean-Michel METIVIER, Jean-Claude OMNES, Jean-Pierre FERNANDES, Marc HOUOT, Alain BRUCHER, Jacqueline MOERMAN, Eric PIOT, titulaires et Xavier KERSUAL, Manuel CENDRIER, suppléants.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :
Jonathan WOFYSY, suppléant.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS):
Yannick PONCE, Michelle BOUILLAND-CHAUVEAU, titulaires.

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) :
Denis THOUVENOT, titulaire.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Dominique BECQUART, Gérard TABUY, Hocine OUMARI, Flora PHONGPRIXA, Jean-Bernard BLONDIN, Analia HALLER, Gladys CELANIE, Pierre VASSEUR, Jean-Claude OLIVIERI, titulaires et Huong TAN suppléant.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Dominique BENOIT, Marie-Paule DEVAUCHELLE, Olivier MATHEROT Christian TIENNOT, Jean-Marie CHAVANCE, Patrick VORDONIS, Suzanne BARNET, Marie-Laure MORELLI, Patrick SALMON, Christine FLECK, Laurent GAUTIER, Claude SEVESTE, titulaires.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Patrice LEGRAND, Stéphane ROBERT, Christian COQUELET, Jonathan CHAUMONT, Josiane TROTTIER, Jean-Claude MERAKCHI, Michèle BENECH, Laurence BARBAUX, Dominique RODRIGUEZ, titulaires et Odile BANSSE, Régis THAUVIN suppléants.

Pouvoirs :

- de Mme Dutriaux à M. Bonvoisin (CCBRC)
- de M. Mouillot à M. Becquart (CAPVM)
- de M. Bouchart à Mme Célanie (CAPVM)
- de M. Cocquelet à M. Chaumont (CCVB)

Absents non représentés :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Thomas Berthon, Jean-Claude Cochet, Guillaume Klotz, Nicole Vibert, Gilles Grolevin

Excusés : Xavier Mauborgne, Patricia Casier, Patricia Chauvaux, Deborah Bernard, Jean-Pierre Meudec, Virginie Brinjean.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :

Franck Grasseler, Christophe Couloumy

Excusé : Joël Bigot.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :

Nathalie Canet

Excusée : Aline Couderc.

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) :

Excusé : François Benavente.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Gilles Bord, Thierry Tasd'homme

Excusé : Sofiane Ghozlane, Jean-Pierre Foubert.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Eric Serafin-Bonvarlet, Grégoire Cordesse, Ziain Tadjine

Excusé : Frédéric Marcoux.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Marc Tétart, David Vicente, Sylvain Caldonazzo, Thierry Maurer, Eddy Bapelle, Arnaud Fabre, Jean-Claude Delavaux

Excusés : Géraldine Mirat, Frédéric Poupinot, Etienne Leroy, Nathalie Robaey, Hugues Marcelot, François Moratille, Maurice Blanchard.

116. Création d'un emploi non permanent de chargé de mission au pôle communication

Afin de renforcer les moyens du syndicat dans le cadre du tri à la source des biodéchets, il est nécessaire de recruter un agent contractuel et considérant la demande de subvention faite auprès de l'ADEME dans le cadre du Fonds vert (qui peut s'élever à hauteur de 80 % de la dépense totale du projet), il est proposé la création d'un emploi non permanent de chargé de mission biodéchets à temps complet dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C.

Cet emploi est créé pour une durée de 3 ans.

L'agent recruté sur cet emploi sera chargé :

- du déploiement du compostage en collectif
- de renforcer l'équipe de communication de proximité dans le cadre des dotations et sensibilisation des foyers individuels
- de participer à toutes les démarches de sensibilisation portant sur la réduction des déchets, en particulier les biodéchets (déchets alimentaires, végétaux, ...)

L'agent sera recruté dans le cadre d'un contrat de projet visé à l'article L332-24 du Code Général de la Fonction Publique.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367, et dont l'indice majoré ne pourra être inférieur au relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique.

GRILLE DES EFFECTIFS BUDGETAIRE AVANT CREATION DE L'EMPLOI NON PERMANENT

	Titulaire	Contractuel CDI	Contractuel CDD
Emploi Fonctionnel			
Directrice Général des Services	1		
Total effectif Emploi Fonctionnel	1		

Filière Administrative			
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	1		
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	1		
Rédacteur			1
Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	3		
Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	5		
Adjoint administratif territorial	7		1
Total effectif Filière Administrative	17		2

Filière Animation			
Adjoint d'animation territorial	1		
Total effectif Filière Animation	1		

Filière Technique			
Ingénieur	1		
Agent de Maitrise Principal	3		
Agent de Maitrise	1		
Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	2		
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	4		
Adjoint technique territorial	19	4	12
Total effectif Filière Technique	30	4	12

Total Effectif Budgétaire	49	4	14
---------------------------	-----------	----------	-----------

Total effectif budgétaire = 67

	Titulaire	Contractuel CDI	Contractuel CDD
Emploi Fonctionnel			
Directrice Général des Services	1		
Total effectif Emploi Fonctionnel	1		
Filière Administrative			
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	1		
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	1		
Rédacteur			1
Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	3		
Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	5		
Adjoint administratif territorial	7		1
Total effectif Filière Administrative	17		2
Filière Animation			
Adjoint d'animation territorial	1		
Total effectif Filière Animation	1		
Filière Technique			
Ingénieur	1		
Agent de Maitrise Principal	3		
Agent de Maitrise	1		
Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	2		
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	4		
Adjoint technique territorial	19	4	13
Total effectif Filière Technique	30	4	13
Total Effectif Budgétaire	49	4	15

Total effectif budgétaire = 68

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-24,

Vu le décret 88-145 modifié,

Vu le budget,

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant qu'il appartient au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant la nécessité de procéder au recrutement d'un agent contractuel pour renforcer les moyens du SIETOM dans le cadre du tri à la source des biodéchets,

Considérant la demande de subvention faite auprès de l'ADEME dans le cadre du Fonds vert qui peut s'élever à hauteur de 80 % de la dépense totale du projet (investissement et fonctionnement),

Le Comité syndical DECIDE :

- la création d'un emploi non permanent de chargé de mission biodéchets à temps complet dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C.

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour extrait conforme,
Tournan-en-Brie, le 5 juin 2023.



Certifié exécutoire,
Par affichage et transmission,
en Préfecture.

Le Président,
Dominique RODRIGUEZ.
Signé électroniquement.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, situé au 43 rue du Général de Gaulle – 77000 Melun ou via la plateforme www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.